



Lettre du Verdus :

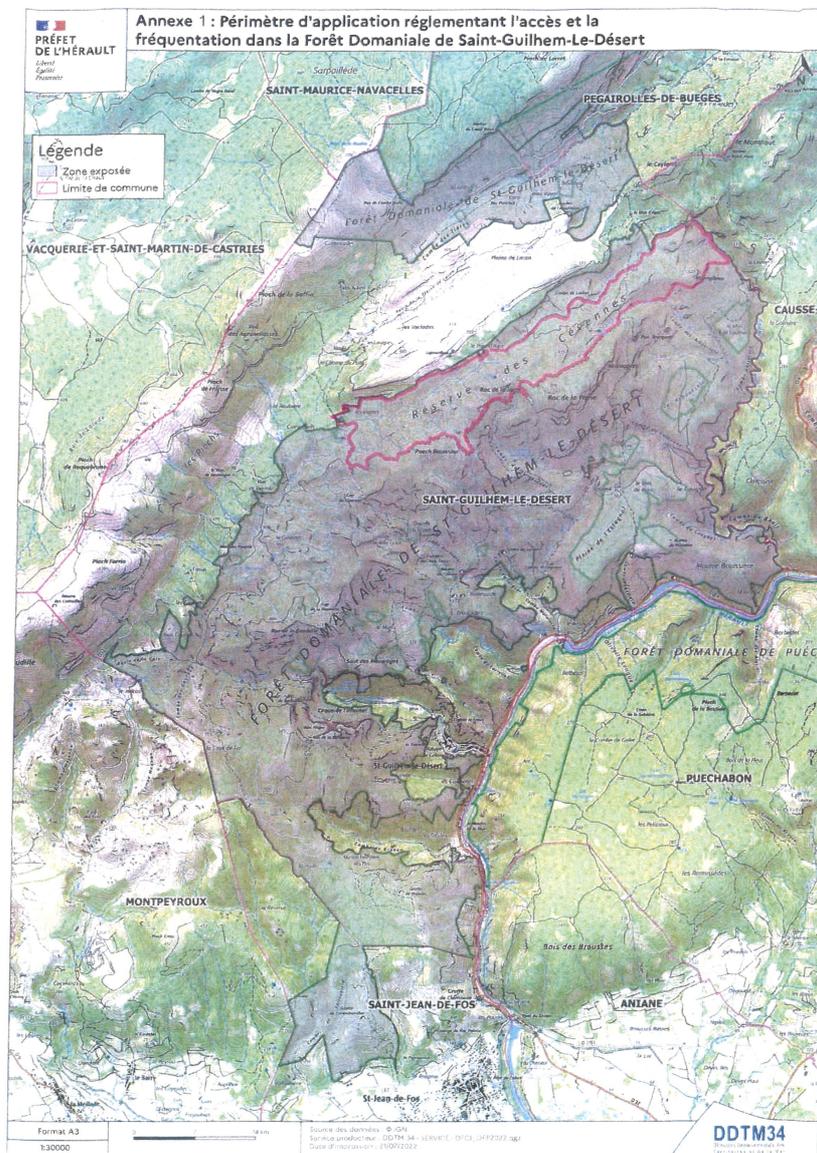
**Arrêté Préfectoral réglementant l'accès aux massifs
de Saint-Guilhem-le-Désert**

En date d'aujourd'hui, Jeudi 6 avril 2023, le Préfet de l'Hérault a réglementé par arrêté n°2023-04-13784 l'accès aux massifs de la commune de SAINT GUILHEM LE DESERT, PEGAIROLLES DE BUEGES et SAINT JEAN DE FOS.

Suite à l'incendie qui a touché notre commune hier, afin de faciliter les opérations des pompiers toujours sur site et afin de protéger les personnes, **l'accès, la circulation et la fréquentation aux massifs de la la forêt domaniale sont interdits à compter de ce jour jusqu'au samedi 8 avril 6h00.**

Veillez trouver ci-joint l'arrêté Préfectoral.

https://www.herault.gouv.fr/contenu/telechargement/45740/344905/file/DDTM-SAF-Arr%C3%AAt%C3%A9%20n2023-04-13784_Reglementant_acc%C3%A8s_St_Guilhem_le_d%C3%A9sert.pdf



mairie de Saint-Guilhem-le-Désert

Grand Chemin du Val de Gellone, 34150, Saint-Guilhem-le-Désert

This email was sent to {{contact.EMAIL}}

You've received this email because you've subscribed to our newsletter.

[Se désinscrire](#)

